

Décision GIP PROM N° 2017 - 02 du 12 juillet 2017

Portant intérim du président du conseil stratégique

Le Président du Conseil Stratégique

VU la convention du GIP PROM modifiée approuvée par le directeur général de l'agence régionale de santé de la Martinique le 30 MAI 2017

VU l'arrêté ARS – 2017 – 89 – du 1^{er} juin 2017 portant nomination de Monsieur Jean-Luc FANON en qualité de Président du conseil stratégique du groupement d'intérêt public plateforme régionale d'oncologie de Martinique,

DECIDE :

Article 1^{er} :

En cas d'absence du président, l'intérim est assuré par le Dr Pierre HELENON, président du comité d'éthique du groupement d'intérêt public plateforme régionale d'oncologie de Martinique.

Article 2 :

La présente décision sera publiée sur le site internet www.cancer-martinique.fr



Le Président du Conseil Stratégique

Dr Jean-Luc FANON